



## Employeur malhonnête

Par **Estebane**, le **24/02/2023** à **11:45**

Bonjour alors j'ai effectué une mission pour la boîte intérimaire WWWW de 3j ils m'ont imposé le fait de rallonger ma mission je leur ai dit que c'était pas possible car j'ai une indisponibilité tout en restant poli avec lui au téléphone une fois l'appel terminé il a appelé le patron sur le chantier pour me virer et a raconté que je lui avais mal parlé ensuite une fois sorti du chantier je l'ai rappelé certes en étant moins poli suite à ces propos m'a menacé d'aller contacter les autres agences intérim pour qu'il ne me donne pas de mission et qu'il allait contacter Pôle Emploi que puis-je faire ?

Par **P.M.**, le **24/02/2023** à **13:18**

Bonjour,

Suivant le motif de recours, il peut être prévu au contrat une période de souplesse qui vous impose de prolonger la mission si l'entreprise utilisatrice le demande...

Si la mission à terme défini l'était, vous pouviez donc être mise en fait de mission...

Si vous n'avez pas la preuve des propos échangés et que ses menaces soient mises à exécution, je ne vois pas ce que vous pourriez faire...